

Concours section : Cadre éducatif interne
Epreuve matière : Questions à réponses courtes dont au moins un cas pratique
N° Anonymat : KKBNC726 AN Nombre de pages : 8

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : CADEC Session : 2024

Epreuve : Questions à Réponses courtes Voie : interne externe 3^{ème} voie

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuillets dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Question n°1

La note relative à l'action de la PSS sur les parcours d'insertion scolaire et professionnelle souligne l'importance du levier de l'insertion scolaire et professionnelle pour favoriser l'insertion sociale et citoyenne, facteur de résistance. Le plan d'action de la PSS promeutrice de l'insertion scolaire et professionnelle réaffirme le rôle du milieu ouvert dans la coordination du parcours d'insertion des jeunes suisses. Afin d'apporter et de faire vivre cette orientation, j'aborderai dans un premier temps la stratégie sur plusieurs niveaux ainsi qu'ensuite les dispositifs sur lesquels je m'appuierai avant de conclure sur le rôle du RUE.

Afin de garantir que chaque mineur ait accès à une proposition en matière d'insertion, je m'appuierai sur une stratégie sur deux niveaux. Tout d'abord, sur un niveau individualisé, je vérifierai l'évaluation initiale et continue de la situation du mineur sur ce champ au travers du RRSE, également lors de l'entretien que je mène dans le cadre du délai à 5 jours, puis au cours du DIFC et ses avancements. Les points mesure effectués avec chaque éducateur régulièrement me permettent d'échanger sur le projet du jeune et de vérifier cet axe de travail. Les situations plus complexes peuvent aussi être abordées en réunion d'unité afin de permettre d'étayer les propositions et le projet.

Sur un second niveau qui est celui de la dimension collective, je mets en place une communication sur les dispositifs et les partenaires ressources sur ce champ afin de garantir une connaissance à l'ensemble de l'équipe et de partager les expériences et connaissances. Ainsi en réunion d'unité ou de

Concours section

: Cadre éducatif interne

Epreuve matière

: Questions à réponses courtes dont au moins un cas pratique

N° Anonymat

: KKBNC726 AN

Nombre de pages : 8

Fonctionnement, il est intéressant d'inviter les partenaires y compris "intra- PJS", ou encore communiquer sur les portes closes.

Pour cela, je m'appuie sur les personnes et partenaires Ressources comme le correspondant insertion du STETI, le référent mission locale au CIO ou encore l'UEAJ. Le lien peut être favorisé en proposant également aux partenaires de tenir des permanences au sein de l'unité par exemple. Je garantis également la représentation de l'unité à la commission insertion du territoire qui est aussi un lieu nécessaire.

Sur ce champ, le RUE doit veiller à l'individualisation du parcours, à son évaluation et ajustement ainsi qu'à l'inscription de son unité sur le territoire favorisant la connaissance des partenaires.

Question n°2

L'affirmation de la note de la DPJ du 25/02/2015 rappelle ce qu'est le principe de laïcité mais aussi son cadre. Ainsi, le principe de laïcité est de permettre à chaque jeune pris en charge d'exercer son droit de liberté de conscience, de pratique d'une religion, tout en respectant la liberté de l'autre sur ces mêmes champs. Le principe de laïcité mis en œuvre dans nos établissements et services est étroitement corrélé au principe de neutralité des agents de la fonction publique. La note d'orientation de la DPJ du 12/12/2023 met en avant un axe de travail sur la déontologie structurante. L'exemplarité en la matière est attendue pour l'ensemble des fonctionnaires de la PJJ (PSU 2023-2027). Afin de faire vivre la laïcité, il semble nécessaire de travailler sur deux niveaux : la posture des agents d'une part et de l'autre l'accompagnement et la sécurisation des pratiques.

A un premier niveau, il s'agit de garantir la formation, les connaissances des agents en la matière. En lien avec le directeur de service, il s'agit de permettre à chaque agent de bénéficier de la formation Valeurs Républicaines et Laïcité et/ou du module MENTOR. Cela permet d'avoir un socle commun et de garantir la connaissance de chaque agents sur ses obligations et devoirs (Loi du 20.04.2016 relative à la déontologie et obligations du fonctionnaire). On peut travailler en équipe également autour du mémento de déontologie du fonctionnaire.

Sur un second niveau, il s'agit d'accompagner et sécuriser les pratiques afin de décliner ce principe au sein de l'unité. Il semble essentiel de travailler en équipe autour du règlement de fonctionnement et du livret d'accueil. La déclinaison de ce principe en fonction du type d'unité doit être réfléchie et explicitée. On peut s'appuyer sur la note relative aux lignes directrices relatives à l'élaboration du règlement de fonctionnement (DPS/2015). Sur le plan de l'action éducative il s'agit de travailler avec l'équipe sur la mise en place d'actions collectives permettant la promotion de la citoyenneté et des valeurs républiques. Afin d'étayer ces projets ou de soutenir une situation de difficulté, le référent laïcité citoyenneté territorial peut être sollicité.

Ainsi, le RUE doit faire vivre et garantir le respect du principe de laïcité en accompagnant les postures et les pratiques. En cas de difficulté, il en referre au DS afin d'envisager des solutions. 3 / 8...

Question n°3:

Afin d'aborder la mise en œuvre du contrôle hiérarchique de la place du responsable d'unité éducative, je restituerai dans un premier temps le cadre dans lequel il s'inscrit. Dans un second temps, j'aborderai les modalités de mise en œuvre.

Si le contrôle hiérarchique est partie intégrante du management, il prend davantage de dimension quand on l'aborde au travers de la politique de contrôle interne de la RUE (Note du 01/02/23). Le contrôle interne contribue au contrôle et à la sécurisation de l'activité. Il vient en soutien de la maîtrise des risques qui vise à sécuriser et améliorer la qualité de la personne en charge. Chaque niveau hiérarchique est responsable de la mise en œuvre de son dispositif de contrôle à son niveau d'exercice. Aussi, l'action du RUE s'inscrit dans un contrôle de première niveau. Le contrôle hiérarchique continu.

Les modalités de contrôle hiérarchique se déclinent sur plusieurs niveaux. Sur le plan RH, cela passe par l'élaboration des plannings, la validation des congés, le contrôle du temps de travail. Sur le plan logistique, cela comprend l'organisation matérielle, la vérification des conditions de travail, le suivi des véhicules administratifs. Sur le plan de l'action éducative menée, cela passe par la mise en place des points mesuré ou de synthèses-points référents, la validation des écrits professionnels ou encore des DIFC, la vérification des dossiers. La mise en place de trames est souterraine en la matière. Des échanges réguliers avec les magistrats et partenaires permettent également de contribuer à l'évaluation et le contrôle des pratiques. De plus, dans le cadre du projet pédagogique d'unité, il s'agit de développer des procédures, de rendre possible les attendus. Afin que les agents puissent mieux appréhender le cadre de ce contrôle, il paraît intéressant d'en indiquer les modalités au sein du PPU. Enfin, le RUE rend compte au niveau hiérarchique supérieur, le directeur de service de ses actions sur ce champ.

Le RUE doit s'inscrire dans la déclinaison des orientations et dans la ligne hiérarchique. Le contrôle hiérarchique permet notamment au RUE d'assurer sa mission de garantir et assurer la qualité de la mise en œuvre des mesures. Ce contrôle d'une vigilance également dans le cadre de la santé sécurité au travail. 4 / 8

Concours section : Cadre éducatif interne
Epreuve matière : Questions à réponses courtes dont au moins un cas pratique
N° Anonymat : KKBNC726 AN Nombre de pages : 8

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : C.A.D.E.C.

Session : 2024

Epreuve : Questions à Réponses courtes

Voie : interne externe 3^{ème} voie

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuillets dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Question n°4 :

Ces dernières années, le développement des outils numériques s'est intensifié et ce pour chaque fonction. Au sein des équipes, nous avons des professionnel(s) d'un niveau d'appropriation très hétérogène sur ce plan. Dans un premier temps, j'aborderai l'accompagnement des agents dans cette appropriation. Dans un second temps, j'envisagerai les bénéfices attendus de cette transformation numérique.

Afin d'accompagner au mieux les agents, il semble nécessaire d'identifier leur capacité et niveau d'appropriation au quotidien. Il s'agit de repérer quels sont les agents qui répondent aux attendus d'utilisation, ceux qui s'appuient sur l'adjoint(e) administratif(e) ou leurs collègues régulièrement et ceux qui emploient des stratégies d'évitement pour ne pas s'y confronter directement. Ce repérage permet d'analyser les besoins d'accompagnement, de formation et sur quels outils. Un premier niveau d'accompagnement peut être fait par le RUE ou l'adjoint administratif afin de montrer l'utilisation. Il paraît nécessaire de ne pas faire "à la place", y compris en balisant plusieurs étapes d'appropriation. Ensuite, le RUE fait remonter via les comptes-rendus d'entretien professionnels ou les temps d'échange avec le directeur de service les besoins en formation. L'accès à la formation peut s'organiser individuellement (diffusion catalogue formations) ou collectivement (organisation d'une formation au local). L'accompagnement à l'appropriation peut se faire également sur des temps de réunion par une projection de l'outil numérique, l'expérimenter ensemble ou encore

Concours section

: Cadre éducatif interne

Epreuve matière

: Questions à réponses courtes dont au moins un cas pratique

N° Anonymat

: KKBNC726 AN

Nombre de pages : 8

La diffusion ou la rédaction de "pas à pas". Pour cela, on peut s'appuyer également sur des personnes ressources en direction territoriale, selon l'outil visé.

Cette transformation numérique apporte plusieurs bénéfices dans le travail mené. Elle facilite le recueil de données, les centralise. Cela permet également d'améliorer le suivi de l'activité, le suivi RH et budgétaire par exemple. J'y vois également une meilleure organisation et accessibilité de l'information (dossier partagé réseau). Cela contribue enfin à l'effet de sobriété énergétique et à la transition écologique.

CAS PRATIQUE

FICHE PROJET ACTION JOP TOURNOI BASKET "d'au delà"

Contexte :

Dans le cadre de l'inscription de la PJJ dans les jeux Olympiques de Paris (JOP) 2024, l'UETHC se veut partie prenante de ce plan JOP proposé. Il s'agit de décliner une action à notre niveau contribuant aux axes de travail envisagés par la PJJ.

L'équipe de l'unité met en avant la charge de travail, les missions prioritaires à remplir ainsi que le défi car t important.

L'équipe de l'UETHC s'appuie déjà sur de nombreuses actions et partenariats sur le champ du sport. Le levier du sport est pertinent pour favoriser l'insertion sociale et contribuer à un mieux être.

Méthodologie travail

- Semaine 1 = Réunion unité hebdomadaire. Ilise à l'ordre du jour du plan action JOP et proposition de recensement des actions déjà menées par l'unité sur le champ du sport. L'idée est d'entendre les remarques de l'équipe tout en proposant de s'appuyer sur une des actions déjà menée pour développer action JOP.
- Semaine 2 = Réunion unité hebdomadaire. objet : faire émerger des agents volontaires pour porter le projet et choisir une action à développer.
- Semaine 3 = Temps de travail avec les agents volontaires autour de l'action - répartition des tâches, des pauses de contact.
- Semaine 3 et 4 : Allers retours autour de la fiche projet proposée entre les agents et la RUE - soutien dans le développement
- Semaine 4 = communication de la fiche projet en Réunion unité hebdomadaire et au DS

Méthodologie de suivi de l'action :

- Action Réellement mise à l'ordre du jour de la réunion d'unité pour mobiliser l'ensemble de l'équipe sur l'action au débâcle des porteurs de projets.
- Réunion jeune : impliquer le groupe des jeunes dans le projet, son montage, sa mise en œuvre.
- Temps de réunion = RUE - équipe projets.
- Réunion bilan post-action

Action envisagée :

- organisation d'un tournoi de basket-fauteuil sur une journée,
En parallèle du tournoi organisation d'ateliers de sensibilisation aux valeurs de l'olympisme sur cette même journée

Partenaires mobilisés :

- Sollicitation club Basket partenaires avec qui l'ETIC fait déjà du basket + contact avec équipe-section basket fauteuil
- Centre social qui participe également déjà à l'activité et à des rencontres entre nos équipes

Moyens sollicités :

- R.H - Nbre d'agents mobilisés sur l'action
Éducateurs, adjoints techniques
- sollicitation mission RÉSERVISTE PJF (Décret 14.06.2023)
pour renforcer l'action éducative
- Budget - Affiches et supports éducatifs
- Tenues équipements
 - Repas amené par les équipes. Gouter offert

Indicateurs évaluation

- Nombre de participants
- Questionnaire satisfaction (un par équipe)